



Pierre Wavre quitte la présidence de la Fondation pour l'enseignement de la musique. Il est remplacé par Olivier Faller.

LAUSANNE, 13 JANVIER 2015 – Après trois années passées à la tête de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), Pierre Wavre cède sa place à Olivier Faller. Le Conseil d'Etat a ratifié la proposition du Conseil de Fondation de nommer Monsieur Olivier Faller à la présidence de cette fondation de droit public.

La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), institution de droit public constituée en 2012 par la Loi sur les écoles de musique (LEM), a pris congé de Pierre Wavre au terme de son mandat de trois ans passé à la présidence du Conseil de Fondation. Grâce à ses compétences et à sa grande expérience dans le domaine de l'enseignement de la musique – musicien et professeur de musique, il a dirigé pendant de nombreuses années le Conservatoire de Lausanne et la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) – Pierre Wavre a insufflé à la FEM une dynamique propice à la mise en œuvre de la LEM. En tant qu'un des acteurs déterminant de l'élaboration de cette loi, il a su promouvoir auprès de tous les partenaires, publics et privés, le bien-fondé d'une harmonisation des études musicales sur le plan cantonal. Olivier Faller, membre du Conseil de fondation depuis sa création, reprend la présidence au 1^{er} janvier 2015. Musicien et pédagogue, ancien directeur de l'Ecole sociale de Musique à Lausanne et ancien président de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM), il dispose de toutes les qualités requises pour poursuivre le travail initié par Pierre Wavre et assurer le bon développement de la Fondation.

Sous l'égide de Pierre Wavre, une des premières mesures du Conseil de Fondation a été de fixer les conditions de travail minimales pour le corps enseignant dans les écoles de musique. De ces mesures découlent aussi l'obligation d'engagement sur la base d'un contrat annuel, l'affiliation à un plan LPP dès le premier jour et le premier franc, ainsi que l'introduction d'une harmonisation des salaires sous la forme d'une grille fixée en fonction des années d'expérience. Saluée par l'ensemble des professionnels, cette avancée historique voulue par la LEM a eu un impact important sur les charges et le financement des écoles de musique. Ainsi en 2014, ce sont près de 15 millions de subventions communales et cantonales qui ont été versées aux écoles de musique reconnues du canton pour leur permettre d'assumer ces nouvelles conditions. En conformité avec la LEM, le Conseil de Fondation souhaite également harmoniser progressivement les montants des écolages en fixant un plancher et un plafond aux tarifs appliqués par les écoles. Cette harmonisation progressive va permettre d'une part de garantir l'accessibilité financière aux études musicales et d'autre part, d'assurer une égalité de subventionnement entre les écoles.

Ces prochaines années, la FEM devra assurer le pilotage des travaux de la plateforme de travail chargée de l'élaboration d'une convention collective de travail (CCT) qui doit être conclue entre les partenaires sociaux liés à la LEM. La question du financement de l'enseignement de la musique au travers des montants perçus auprès des parents, sous forme d'un écolage, devra également faire l'objet d'une harmonisation afin d'assurer la pérennité des écoles de musique. Ces dernières seront soumises à une évaluation par une commission chargée de contrôler la mise en œuvre de la LEM au fin de confirmer la reconnaissance des écoles de musique par la FEM, leur garantissant ainsi le subventionnement par les collectivités publiques. Enfin, la Commission pédagogique de la FEM va mener des travaux de refonte des plans d'études existants en étroite collaboration avec les associations faitières. Les nouveaux plans d'études cantonaux devraient être appliqués à la rentrée scolaire 2016/2017, pour tous les instruments et tous les répertoires.

Contacts :

Pierre Wavre, Président sortant du Conseil de Fondation, tél. 021 648 25 48 ou 076 369 07 93
Olivier Faller, Président entrant du Conseil de Fondation, tél. 078 722 19 35
Sylvie Progin, Secrétaire générale, tél. 021 613 03 80 ou 078 796 47 49

ANNEXE

Pierre Wavre – biographie expresse

Après trois ans à la faculté de droit, Pierre Wavre se consacre entièrement à la musique. A la fin de ses études, il occupe le poste de flûte solo à l'Orchestre de Winterthour pendant deux ans, puis est nommé au même poste à l'Orchestre de Chambre de Lausanne pendant trente ans.

En 1973, Pierre Wavre est nommé professeur de flûte pour les classes professionnelles au Conservatoire de Lausanne. De 1975 à 1991, il siège au Conseil de fondation et au Comité de direction du Conservatoire. Il préside en parallèle la section vaudoise de l'Union suisse des musiciens de 1984 à 1991, et est délégué des musiciens de l'OCL pendant six ans. En 2001, il est nommé directeur du Conservatoire de Lausanne. Durant son mandat, il a la difficile tâche de transformer le Conservatoire en Haute école de Musique (HEM). Il finalise également le rattachement des enseignements professionnels des Conservatoires de Sion et de Fribourg à la HEM de Lausanne. De 2006 à 2010, il préside la conférence des Hautes écoles de musique suisses.

De 2010 à 2012, Pierre Wavre est président du Conseil de fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et de l'Ensemble Vocal de Lausanne. Depuis 2011, il est membre du Conseil de fondation de l'Académie de musique Tibor Varga, et depuis mai 2012, président de la Fondation pour l'enseignement de la musique. Enfin, membre du Conseil de la Fondation Leenaards, il en préside la Commission culturelle depuis 2013.

Photo HD à disposition sur notre site internet www.fem-vd.ch, rubrique actualité

Olivier Faller – biographie expresse

Violoncelliste à l'orchestre de Lucerne, à l'orchestre suisse du Festival de Lucerne puis à l'ensemble instrumental La Follia, chambriste au Lausanne Bach Ensemble et en trio avec piano avec "Il Terzetto", Olivier Faller a également été pédagogue à l'Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique, puis à l'Ecole sociale de musique de Lausanne (1982-2012) dont il a assuré la direction musicale dès 1987 et, à partir de 1990, la direction générale jusqu'en 2012.

Olivier Faller a aussi longtemps été impliqué dans la vie associative. Il a en effet présidé durant plusieurs années l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de Musique (AVCEM) et a fait partie du comité de l'Association Suisse des Ecoles de Musique (1992-2002). Il est membre du Conseil de Fondation de la FEM depuis sa création en 2012, et préside sa Commission pédagogique.

Soucieux de s'impliquer davantage dans la vie culturelle et politique, il est conseiller communal de Lausanne (parti socialiste). Enfin, il préside le comité de l'Association Offrande musicale (rencontres musicales de la chapelle de Rompon en Ardèche), est membre du comité d'organisation du festival de musique de chambre L'Automne Musical d'Ollon (VD), et fait également partie du conseil de fondation de la Fondation Henneberger-Mercier.

Photo HD à disposition sur notre site internet www.fem-vd.ch, rubrique actualité